

FERMETURE ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Document(s) pour la société :

Si la fermeture donne lieu à la vente du fonds ou à la résiliation de la location gérance

- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

[Formulaire M2](#) (pour une personne morale)

[Formulaire P2](#) (pour une personne physique)

Formulaire téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier
(*sauf en cas de prestation Rendez-vous*)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'ordre du **Tribunal de Commerce**)

Le siège est dans le même ressort de Greffe - pour une société - pour une personne physique	65.04 € 50.95 €
Le siège n'est pas dans le même ressort de Greffe : la fermeture concerne le dernier établissement du ressort - pour une société (<i>comprend la notification pour le greffe du siège</i>) - pour une personne physique (<i>comprend la notification pour le greffe du siège</i>)	46.48 € 33.79 €
Le siège n'est pas dans le même ressort de Greffe : il reste encore un établissement actif dans le ressort - Pour une société - Pour une personne physique	65.04 € 50.95 €

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne

(*prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts*)

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr